

FORMALITES D'INSCRIPTION ET REINSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2016 ELEVES RETARDATAIRES

Le Proviseur du LYCEE POLYVALENT du FRANCOIS informe les Parents d'Elèves que l'inscription pour **les retardataires** se fera selon le calendrier suivant :

DATES D'INSCRIPTION	CLASSES	HORAIRES
Du 26 au 31 août 2016	Elèves ayant confirmé leur inscription	8 h 00 12 h 00

PIECES A FOURNIR

➤ **Pour tous les élèves :**

- ✓ l'avis d'affectation remis par l'Etablissement d'origine ;
- ✓ la fiche « SIECLE » actualisée (entrants en 2^{nde}) ;
- ✓ 1 exéat informatisé remis par l'établissement d'origine ;
- ✓ 6 photos d'identité récentes (non scannérisées), sur fond clair, tenue et coiffures correctes, sans casquette avec au verso : nom, prénom et classe de l'élève ;
- ✓ 1 attestation d'assurance ;
- ✓ Photocopie du livret de famille : pages des parents et de l'élève ;
(l'Etablissement ne délivre pas de photocopies)
- ✓ Copie de la page de vaccination du carnet de santé ;
- ✓ 6 € (facultatifs) pour l'adhésion à la Maison des Lycéens ;
- ✓ 6 € pour l'adhésion à l'UNSS
- ✓ 50 €, correspondant à l'avance versée qui permettra de créditer une quinzaine de repas pour le mois de SEPTEMBRE 2016, pour les élèves demi-pensionnaires, à régler en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée du FRANCOIS.
- ✓ la carte magnétique : concerne les élèves redoublants et ceux issus de Terminale CAP du Lycée du François. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte doit être achetée à l'Intendance au prix de 10 €, aucune inscription ne sera acceptée sans carte.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE.

**LA PRESENCE DE L'ELEVE ACCOMPAGNE (E)
 D'UN PARENT EST OBLIGATOIRE.**

INTERNAT

La demande d'admission à l'internat pour les élèves des Pôles, se fera au moment de l'inscription de l'élève intéressé. Pour cela, la présence d'un parent est obligatoire.

L'admission définitive à l'internat (ou la non-admission) sera communiquée par écrit aux intéressés.

La participation forfaitaire annuelle des familles est de 1 350,00 €. Cette somme peut être versée en 3 fois : 600,00 € au 1^{er} trimestre, 450,00 € au 2^{ème} trimestre et 300,00 € au 3^{ème} trimestre. Ce tarif est soumis à modification pour 2017 (Conseil d'Administration du 1^{er} trimestre 2016).

DEMI-PENSION

L'inscription à la demi-pension se fera au moment de l'inscription de l'élève intéressé. La carte magnétique, propriété du Lycée, est valable pour la durée du cycle de formation, même en cas de changement de classe et de régime. En cas de perte ou de détérioration, la carte vous sera facturée 10 €.

Une avance de 50,00 € sera versée lors de la réinscription. Cette avance permettra de créditer une quinzaine de repas pour le mois de SEPTEMBRE 2016.

A compter du 1er octobre 2016, les élèves devront, conformément au calendrier remis lors de leur inscription, se rapprocher des services d'Intendance afin de recharger leur carte. Les paiements sont effectués d'avance en espèces ou par chèque à l'ordre de « l'Agent Comptable du Lycée du FRANCOIS ». Les chèques sont déposés dans l'urne située à l'accueil du Bâtiment Administratif du Lycée, avec indication au dos du chèque (sans enveloppe) : du NOM, du PRENOM, de la CLASSE de l'élève et du numéro de la carte magnétique.

Le prix d'un repas est de 3.60 € (décision du Conseil d'Administration).

Nous rappelons aux élèves que le paiement de la cantine se fait impérativement lors des campagnes de paiement afin d'éviter que le crédit du compte des repas ne soit négatif entre deux périodes de paiement.

L'accès à la chaîne de service se fait, après réservation des repas, sur présentation de la carte au distributeur de plateaux situé en début de chaîne.

Attention ! L'accès est refusé, si la carte est insuffisamment approvisionnée, si le repas est non réservé ou si la carte n'est pas présentée ou est détériorée.

AVIS AUX ELEVES

Seuls les élèves internes et demi-pensionnaires seront autorisés à rester dans l'enceinte du Lycée durant la pause méridienne (pause de midi).

Les élèves externes devront quitter impérativement l'établissement à la fin de leur dernier cours de la matinée. Pour ceux qui ont cours l'après-midi, l'accès au Lycée ne leur sera autorisé que dix minutes avant la reprise de leur cours.

François, le 27 mai 2016

Le Proviseur

Patrick GAST